

## ADDITIF AU PV DU 30 JANVIER 2018

DEPARTEMENT DE L'ORNE

ARRONDISSEMENT D'ALENCON /CANTON DE RADON

### COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA HAUTE SARTHE

L'an deux mille dix huit, le mardi 30 janvier à 18h30, les membres du Conseil de la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe, régulièrement convoqués se sont réunis en séance publique à la salle intercommunale du Mêle sur Sarthe, sous la présidence de Monsieur de Balorre.

**Étaient présents :** C.de BALORRE- A.PERRAULT- D.BOURBAN- S.FOSSEY- F.BRESSON- R.COLLETTE- R.RILLET-R.DENIS- A.BELLOCHE- R.HERBRETEAU- V.MARQUES- B.LECONTE- G.de LA FERTE- M.FLERCHINGER- C.NOLLET- D.VALLET- M.BRACKE- C.PETITEAU- B.METAYER- B.LIBERT- JM.VALLET- D.MAUX- R.ADAMIEC- MF.DESVERGNES- P.LAWSON- F.BERRIER- F.MICHEL- B.DETROUSSEL- E.LIGER- P.ROUILLARD- M.SALMON- C.DUPOUIS- A.COTREL- P.CAPRON- H.LEVESQUE- E.GOUELLO- G.POTTIER- C.BOHAIN- J.GERMOND

**Absents excusés :** J.BRULARD- T.BAUCHERON- F.RATTIER

**Absents représentés :** C.DESMORTIER donne pouvoir à MF.DESVERGNES- M.BELLOCHE représenté par O.GUERINEAU

Monsieur ADAMIEC Romuald est nommé **secrétaire de séance**.

Nombre de délégués élus : 44    Présents : 40    Votants : 41    Abstention : 0    Contre : 0

**Délibération n°2018-0130-2-7**  
**Budget principal 2018 CDC Vallée de la Haute Sarthe n°600 00: reprise anticipée des résultats de l'exercice 2017**

Mr Bourban Didier, Vice-président chargé des finances, expose à l'assemblée que l'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

L'article L.2311-5 du CGCT permet de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur.

Ces résultats doivent être justifiés par :

- une fiche de calcul prévisionnel (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public), - les états des restes à réaliser au 31/12/2017 (établis par l'ordonnateur),
- et soit le compte de gestion, s'il a pu être établi, soit une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget (produit et visé par le comptable).

Il est proposé d'adopter, pour le budget primitif 2018 du budget principal de la CDC Vallée de la Haute Sarthe n° 600 00, la reprise anticipée des résultats prévisionnels ci-après :

		Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2017	4 613 153,96 €	5 206 945,96 €	+ 593 792,00€
	Résultat antérieur reporté 2016 (ligne 002 du BP 2017)		801 755,53 f	+ 801 755,83 E
	Résultat à affecter			+ 1 395 547,53 E
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2017	934 338,54 €	1 424 365,83 €	+ 490 027,29 €
	Résultats antérieurs reportés 2016 (ligne 001 du BP 2017)	-694 792,22 €		-694 792,22 €
	Solde global d'exécution			-204 764,93 €
Restes à réaliser au 31/12/2017		/	/	/
Résultats cumulés 2017		6 242 284,72 €	7 433 067,32€	+ 1 190 782,60 €

Reprise anticipée 2018	<b>Report d'investissement (D001)</b>			<b>204 764,93 €</b>
	<b>Prévision d'affectation en réserves (compte 1068)</b>			<b>298 809,48 €</b>
	<b>Report en fonctionnement (R002)</b>			<b>1 096 738,05 €</b>

Entendu cet exposé, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la reprise anticipée des résultats ci-dessus pour l'exercice 2017,
- **DECIDE** de reporter la somme de 204 764,9 € sur la ligne 001 en dépenses d'investissement, d'affecter la somme de 298 809,48 € au compte 1068 en recettes d'investissement et de reporter la somme de 1 096 738,05 € sur la ligne 002 en recettes de fonctionnement. L'affectation définitive de ces sommes sera votée par délibération à l'issue du vote du compte administratif.